

RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Documents comptables

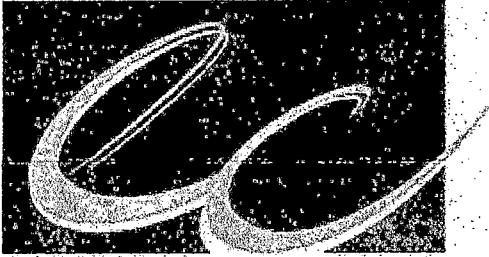
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

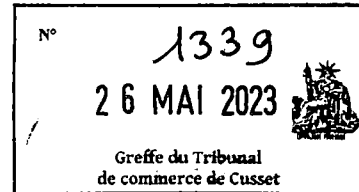
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00635
Numéro SIREN : 803 201 821
Nom ou dénomination : BAROBLIK

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2023 sous le numéro de dépôt 1339



SAS BAROBLIK
61 RUE FERNAND AUBERGER
03110 VENDAT



COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O.B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration : **L'ALLIER 8 RUE DU BIEF 03307 CUSSET CEDEX**
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
Identification du destinataire : **SAS BAROBLIK 61 RUE FERNAND AUBERGER 03110 VENDAT**

B ACTIVITÉ
Activités exercées (souligner l'activité principale) : **INFORMATICIEN**
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Insp. IFU : N° dossier : N° Siret : **80320182100029**

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

n° SIRET :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal : Bénéfice imposable au taux normal : **0** ; Bénéfice imposable au taux de 15% : ; Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) : **5 106**
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% : ;

2 Plus-values : Plus-values à long terme imposables au taux de 15% : ; Plus-values à long terme imposables au taux de 19% : ; Autres plus-values imposables au taux de 19% : ; Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% : ; Plus-values exonérées art. 238 quindecies : ;

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ; Jeunes entreprises innovantes ; Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ; Zone de reconstruction de la défense art 44 terdecies ;
Entreprises nouvelles art 44 septies ; Zones franches d'activité art 44 quaterdecies ; Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ; Autres dispositifs ;
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies ; Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : ; Plus-values exonérées relevant du taux à 15% : ;
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W :

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt : Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement : ;
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité : Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 : ;

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) : Recettes nettes soumises à la contribution 2,50% : ;

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ : Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % : ;

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinques C-1-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-1-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE : L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** ; Si oui, indication du logiciel utilisé : **ACD**

ECF Désignation du prestataire :

OGA/OMGA Viseur conventionné :
Nom, adresse, téléphone : **FRANCE FISCALITE CONSEIL 9 AVENUE MICHELET 93400 SAINT OUEN**
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément :

Signature et qualité du déclarant : **A CUSSET le 24022023 T.HARAND PRESIDENT**

Les dispositions des articles 24, 35, 41 bis, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2022		01/01/2021		Variations	
	31/12/2022	12 mois	31/12/2021	12 mois		%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	8 389	52,21	12 216	79,34	(3 828)	-31,33
Autres immobilisations corporelles	8 389	52,21	12 216	79,34	(3 828)	-31,33
MATERIEL DE TRANSPORT	14 083	87,65	14 083	91,47		
MATERIEL INFORMATIQUE	5 375	33,45	5 375	34,91		
AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	1 062	6,61	1 062	6,90		
AMORT IMMO CORP	(12 132)	-75,50	(8 304)	-53,94	(3 828)	-46,09
TOTAL III - Actif Circulant NET	7 680	47,79	3 181	20,66	4 499	141,46
Créances clients et comptes rattachés	6 082	37,85	720	4,68	5 362	744,67
Collectif clients débiteurs	6 082	37,85	720	4,68	5 362	744,67
Autres créances			504	3,27	(503)	-99,93
TVA DEDUCTIBLE						725,00
CREDIT DE TVA			504	3,27	(504)	-100,00
Disponibilités	1 598	9,94	1 957	12,71	(359)	-18,35
SOCIETE GENERALE	1 598	9,94	1 957	12,71	(359)	-18,35
TOTAL DU BILAN ACTIF	16 068	100,00	15 397	100,00	672	4,36

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2022		01/01/2021		Variations	
	31/12/2022	12 mois	31/12/2021	12 mois		%
TOTAL I - Capitaux propres		(7 799) -48,53		(2 692) -17,49		(5 106) -189,68
Capital Social ou individuel		7 000 43,56		7 000 45,46		
CAPITAL		7 000 43,56		7 000 45,46		
Réserve légale		700 4,36		700 4,55		
RESERVE LEGALE		700 4,36		700 4,55		
Report à nouveau		(10 392) -64,67		(3 520) -22,86		(6 873) -195,26
REPOT A NOUVEAU DEBITEUR		(10 392) -64,67		(3 519) -22,86		(6 873) -195,28
RESULTAT DE L'EXERCICE BENEFICE						
Résultat de l'exercice		(5 106) -31,78		(6 873) -44,64		1 766 25,70
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes		23 867 148,53		18 089 117,49		5 778 31,94
Emprunts et dettes financières divers		19 475 121,20		17 867 116,04		1 608 9,00
HARAND THIBAUD		19 475 121,20		17 867 116,04		1 608 9,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		120 0,75		102 0,66		18 17,37
Collectif fournisseurs créditeurs		120 0,75		102 0,66		18 17,37
Dettes fiscales et sociales		1 111 6,92		120 0,78		992 829,49
TVA A PAYER		98 0,61				98
CREDIT DE TVA						
TVA COLLECTEE 20%		1 013 6,30		120 0,78		893 747,17
Autres dettes		3 160 19,67				3 160
CLIENTS RRR A ETABLIR		3 160 19,67				3 160
TOTAL DU BILAN PASSIF		16 068 100,00		15 397 100,00		672 4,36

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	13 837	100,44	12 951	100,00	887	6,85
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens	(3 160)	-22,94			(3 160)	
Production vendue Biens FRANCE	(3 160)	-22,94			(3 160)	
AVOIR A ETABLIR	(3 160)	-22,94			(3 160)	
Production vendue Services + Travaux	16 937	122,94	12 951	100,00	3 987	30,78
Production vendue Services FRANCE	16 937	122,94	12 951	100,00	3 987	30,78
PRESTATIONS DE SERVICES	16 937	122,94	12 951	100,00	3 987	30,78
Montant net du chiffre d'affaires	13 777	100,00	12 951	100,00	827	6,38
Autres produits d'exploitation	60	0,44			60	
PRODUIT DIVERS DE GESTION COUR	60	0,44			60	
Total des charges d'exploitation	18 944	137,50	19 823	153,07	(879)	-4,44
Achats de marchandises			870	6,71	(870)	-100,00
ACHATS DE MARCHANDISES			870	6,71	(870)	-100,00
Autres achats et charges externes	15 116	109,72	14 975	115,63	141	0,94
SOUS TRAITANCE	173	1,26	544	4,20	(371)	-68,11
ESSENCE	1 381	10,02	2 086	16,10	(705)	-33,79
ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	3 349	24,31	1 602	12,37	1 747	109,05
LOCATIONS	5 400	39,19	5 400	41,70		
PRIMES D'ASSURANCES	1 523	11,05	1 164	8,99	358	30,79
HONORAIRES	1 400	10,16	1 952	15,07	(552)	-28,28
DEPLACEMENT	478	3,47	995	7,68	(517)	-51,99
RESTAURATION	371	2,69	417	3,22	(47)	-11,18
FRAIS POSTAUX ET TELECOM	522	3,79	405	3,13	117	28,84
FRAIS BANCAIRES	521	3,78	410	3,17	110	26,93
Impôts, taxes et versements assimilés			76	0,59	(76)	-100,00
CONTRIBUTION ECON TERRITORIALE			76	0,59	(76)	-100,00
Dotation aux amortissements sur immobilisations	3 828	27,78	3 903	30,14	(75)	-1,93
DOTATIONS AUX AMORT IMMO CORP	3 828	27,78	3 903	30,14	(75)	-1,93
Résultat d'exploitation	(5 106)	-37,06	(6 873)	-53,07	1 766	25,70
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts	(5 106)	-37,06	(6 873)	-53,07	1 766	25,70
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2022		01/01/2021		Variations	
	12	31/12/2022	12	31/12/2021		%
		mois		mois		
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice		(5 106) -37,06		(6 873) -53,07	1 766	25,70

Désignation de l'entreprise SAS BAROBLIK		61 RUE FERNAND AUBERGER		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		03110 VENDAT				
SIRET		8 0 3 2 0 1 8 2 1 0 0 0 2 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31122022		
				Exercice N-1 clos le 31122021		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012			
		014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030	11 070	8 389	
	Immobilisations financières* (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048	11 070	8 389	12 216
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	070	6 082	6 082	720
		072	074			504
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	1 598	1 598	1 957
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	098	7 680	7 680	3 181
	Total général (I + II)	110	112	27 138	11 070	16 068
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 000	7 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		700	700	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134		(10 392)	(3 520)	
	Résultat de l'exercice	136		(5 106)	(6 873)	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		(7 799)	(2 692)	
Provisions pour risques et charges	154					
Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		120	102	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	19 475	23 747	17 987	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		23 867	18 089		
Total général (I + II + III)	180		16 068	15 397		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS BAROBLIK		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122022	Exercice N-1 clos le 31122021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	{ biens { services *	dont export et livraisons	215	214	(3 160)	
			intracommunautaires	217	218	16 937	
						12 951	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	60		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	13 837	
					232	12 951	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	870		
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :		242	15 116		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	76		
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements *			254	3 828		
	Dotations aux provisions			256	3 903		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	262			
			260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	18 944	
					264	19 823	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(5 106)		
				270	(6 873)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(5 106)	
				310	(6 873)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314		
				312	5 106		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexidécies)	992	
ZFANG (44. quatuordecies)		345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127			
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	354	
				Déficit col. 2		5 106	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : * 14.907 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	372	
				Déficit col. 2		5 106	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BAROBLIK

Néant

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	14 083	462		464		466	14 083			
	Autres immobilisations corporelles	470	5 375	472		474		476	5 375			
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	19 458	492		494		496	19 458			
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
		Fonds commercial	495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550	(1 062)	552	1 062	554	1 062	556	(1 062)			
	Autres immobilisations corporelles	560	8 304	562	3 828	564	3 828	566	12 132			
TOTAL		570	7 242	572	4 890	574	1 062	576	11 070			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589			
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL						596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS BAROBLIK**Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	14 907		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis			
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984	14 907		
Déficits de l'exercice						860	5 106		
Total des déficits restant à reporter						870	20 013		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	3 387
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 319
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BAROBLIK		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		13 777
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		13 777
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		60
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		60
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		4 903
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		4 813
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		9 716
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	4 121
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1 0 ⁽¹⁾ Néant *

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|2|**

N° SIRET **8|0|3|2|0|1|8|2|1|0|0|0|2|9|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS BAROBLIK**

ADRESSE (voie) **61 RUE FERNAND AUBERGER**

CODE POSTAL **03110**

VILLE **VENDAT**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique **YEWAKIM KHALIL** Prénom(s) **MAYKEL**
 Nom marital % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **25**
 Naissance : Date **11031988** N° département **99** Commune **ALEXANDRIE** Pays **EGYPTE**
 Adresse : N° **16** Voie **RUE CEPRE**
 Code postal **75015** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Titre (2) M Nom patronymique **KNECHT** Prénom(s) **LOUIS**
 Nom marital % de détention **10,00** Nb de parts ou actions **10**
 Naissance : Date **02021984** N° département **92** Commune **SURESNES** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **31** Voie **RUE CAMILLE PELLETAN**
 Code postal **92300** Commune **LEVALLOIS PERRET** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

2/0 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2|

N° SIRET 8|0|3|2|0|1|8|2|1|0|0|0|2|9|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BAROBLIK

ADRESSE (voie) 61 RUE FERNAND AUBERGER

CODE POSTAL 03110 VILLE VENDAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HARAND Prénom(s) THIBAUT
 Nom marital % de détention 65,00 Nb de parts ou actions 65
 Naissance : Date 06051984 N° département 57 Commune METZ Pays FRANCE
 Adresse : N° 23 Voie RUE TRISTAN TZARA
 Code postal 75018 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2

N° SIRET 8|0|3|2|0|1|8|2|1|0|0|0|2|9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BAROBLIK

ADRESSE (voie) 61 RUE FERNAND AUBERGER

CODE POSTAL 03110 VILLE VENDAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Table with 10 rows for filial information. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie), Code postal, Commune, Pays.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **16 068 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 837 euros** et un total **charges** de **18 944 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-5 106 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

BAROBLIK

Société par Action Simplifiée
Au capital de € 7 000
Siège social : 61 rue Fernand Auberge
03110 Vendat
RCS PARIS : B 803 201 821

RAPPORT DE GESTION

Établi par Le Président
Et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du 31 Mai 2023

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons établi ce rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

BAROBLIK

Société par Action Simplifiée
Au capital de € 7 000
Siège social : 61 rue Fernand Auberger
03110 Vendat
RCS PARIS : B 803 201 821

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- **Evolution prévisible et perspectives d'avenir :**

Pour l'exercice en cours, nous espérons faire progresser notre Chiffre d'Affaires.

RESULTATS - AFFECTATION

- **Examen des comptes et résultats :**

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 837 € contre 12 951 € l'année précédente.

Le montant des traitements et salaires est de 0 € pour l'exercice 2022.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 0 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 18 944 € contre 19 823 € l'année précédente.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 5 106 € contre – 6 873 € l'année précédente.

Après prise en compte du résultat exceptionnel, et de l'impôt sur les bénéfices, l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un déficit de 5 106 € contre un déficit de 6 873 € l'année précédente €.

BAROBLIK

Société par Action Simplifiée
Au capital de € 7 000
Siège social : 61 rue Fernand Auberge
03110 Vendat
RCS PARIS : B 803 201 821

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 5 106 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Une somme de..... - 5 106 €
au compte "Report à nouveau" portant ce poste à - 15 499 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que durant les trois derniers exercices aucun dividendes n'a été distribué.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPPEMENT

Néant

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

PRISES DE PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DES FILIALES

Néant

Le Président



BAROBLIK

Société par Action Simplifiée
Au capital de € 7 000
Siège social : 61 rue Fernand Auberge
03110 Vendat
RCS PARIS : B 803 201 821

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES
DU 31 Mai 2023

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
De l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'assemblée Générale approuve la proposition du président, et décide d'affecter le déficit de 5 106 € de la manière suivante :

Une somme de..... - 5 106 €
au compte "Report à nouveau" portant ce poste à - 15 499 €.

La Présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes that form a unique, abstract shape.